

Assas...senat

L'Express – Edito - Sylvain Ranjalahy - 18/06/16

Une véritable mise à mort. Un assas...senat avec préméditation contre la presse et les médias.

Comme il fallait s'y attendre, le Sénat a adopté les yeux bandés le code de communication. Aucun débat n'a eu lieu malgré les récriminations du monde de la presse et de l'opinion. Le choix du gouvernement de passer d'abord par le Sénat est loin d'être fortuit. Comme la Chambre haute est composée à 100 % de sénateurs HVM élus ou désignés, le code est passé comme une lettre à la poste. Les sénateurs l'ont voté à main levée dans une ambiance hilare et désinvolte. Pire, c'est un ancien journaliste devenu sénateur qui a proposé l'amendement concernant le poste de directeur de publication d'un organe de presse qui devrait être, selon lui, soit le propriétaire soit l'actionnaire majoritaire. Difficile d'être plus renégat pour un ancien confrère de notoriété. Comme par hasard, la plupart des propriétaires de presse sont des acteurs politiques dont la majorité ne sont pas du même bord que le pouvoir. Il suffira donc de leur trouver un délit de presse, pour les condamner et les mettre hors d'état de nuire et surtout de les écarter de l'élection présidentielle en 2018. Ils devront ainsi faire un choix entre le bulletin unique et le papier journal.

Les journalistes ont tenté hier de dissuader les députés de ne pas adopter ce code de la honte mais l'initiative a très peu de chance d'aboutir. Malgré une velléité de certains parlementaires de ne pas voter ce code, ils ne pèsent pas lourd dans la balance dans un rapport de force où l'argent règle tout. Il ne reste plus que quelques semaines de liberté pour les journalistes avant que la guillotine ne tombe. On est en train de vivre les derniers moments de liberté de ton, du droit à la dérision, de l'usage du sarcasme. Les jeux de mots, les caricatures, les montages photos ou les photos journalistiques risquent de coûter très cher à leurs auteurs dès que les autorités y subodorent un relent de « déstabilisation ». Même la dépréciation de l'ariary est devenue une information qui peut coûter une fortune.

Il n'y a pas que l'article 20 dans ce code qui réduit à néant la liberté d'expression. Rien n'est plus permis sans risquer de se retrouver aux amendes. Dénigrer le déroulement des fêtes nationales, rapporter des indiscretions ou publier dans des réunions à huis-clos des institutions, sont passibles de lourdes amendes.

Il faut dire que même Staline et Ratsiraka n'ont pas fait pire. D'ailleurs, il n'y a aucune différence entre ce code et la censure de Ratsiraka. C'est tout un système qui est ébranlé, tout un tas de formules devrait être revu sinon abandonné. Les friands du « selon une source proche du dossier », selon une source autorisée devront changer d'astuce puisque tout ce qu'on publie doit être appuyé d'un enregistrement sonore et l'emploi de ces expressions peuvent être assimilées à une diffusion de fausses nouvelles. À se demander si le journalisme peut encore se pratiquer avec autant de restrictions. Pauvre masse merdias.

Source : <http://www.lexpressmada.com/blog/opinions/assas-senat/>